



**REGROUPEMENT DES COLLÈGES  
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN**



**LES SERVICES DE FRANCISATION DESTINÉS AUX  
PERSONNES IMMIGRANTES  
OFFERTS PAR LES CÉGEPS PARTENAIRES  
DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES  
COMMUNAUTÉS CULTURELLES**

**BILAN DE 2000 À 2010**

**SYNTHÈSE**

## **AVANT-PROPOS**

En 2009, une entente entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et la Fédération des cégeps a été signée et a conduit à la création d'une table statutaire MICC-Fédération des cégeps ayant pour mandat de partager l'information sur les enjeux et les questions spécifiques en matière d'intégration et de francisation des personnes immigrantes, ainsi qu'en matière de formation d'appoint en français de spécialités prescrites par les ordres professionnels pour les personnes immigrantes diplômées hors du Québec et désirant exercer une profession régie.

Dans le cadre de ses travaux, la table statutaire a mandaté un comité de travail conjoint en vue de la réalisation d'un bilan des bénéfices et des acquis relatifs aux services de francisation donnés au collégial aux immigrants adultes référés par le MICC. C'est ainsi que, en décembre 2010, le comité a remis un bilan faisant état de la contribution des cégeps à l'offre de service en francisation visant à soutenir l'intégration linguistique, sociale et professionnelle des personnes immigrantes. Ce bilan est disponible pour consultation sur le site Web de la Fédération des cégeps. Le présent document en constitue une synthèse.

## **BREF RAPPEL HISTORIQUE**

Avant 1975, l'enseignement du français pour les personnes immigrantes adultes était offert dans les commissions scolaires, sous la responsabilité du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) de l'époque. C'est au cours de l'année 1975-1976 que les Centres d'orientation et de formation des immigrants (COFI) ont été mis en place, le Ministère assumant toujours la responsabilité des cours de français. Pendant 25 ans, les cofis ont offert des services de francisation aux nouveaux arrivants. Leur modèle d'organisation pédagogique s'apparentait à celui des écoles de langues. Durant la même période, les trois réseaux d'enseignement – éducation des adultes des commissions scolaires, cégeps et universités – ont également développé une offre de service en francisation destinée aux personnes immigrantes.

En 1998, le Groupe de travail externe sur la révision de l'offre de service recommandait au MICC d'améliorer la qualité des services en francisation en remaniant notamment l'organisation pédagogique, afin qu'elle soit mieux adaptée aux caractéristiques de la clientèle immigrante de plus en plus scolarisée, et à la diversité des parcours d'insertion socioprofessionnelle. La réforme élaborée par le MICC à la suite du rapport de ce groupe de travail prévoyait de mettre à contribution d'autres partenaires institutionnels francophones – cégeps et universités – ainsi que des partenaires du milieu communautaire afin d'élargir et de mieux adapter l'offre de service en francisation. Une des principales orientations ministérielles de la réforme du MICC consistait à orienter les personnes immigrantes vers des milieux de formation correspondant le plus possible à leur niveau de scolarité. Ces changements ont entraîné la fermeture des cofis à l'été 2000, les personnes immigrantes étant peu à peu orientées vers les réseaux d'enseignement et, en 2004, la réforme fut complétée et la Direction générale de la francisation (DGF) a été créée.

Depuis plusieurs années, la très grande majorité des personnes immigrantes bénéficie des services de francisation dans le cadre des institutions des trois réseaux d'enseignement : cégeps, universités et commissions scolaires. Les organismes communautaires continuent d'intervenir en francisation à temps plein, mais auprès d'un nombre plus restreint de personnes.

## **LE RÉSEAU DES CÉGEPS : UNE CONTRIBUTION IMPORTANTE ET SANS CESSER CROISSANTE DE L'OFFRE DE SERVICE**

Les cégeps sont devenus des acteurs majeurs en matière d'activités de francisation offertes aux immigrants, de plus en plus scolarisés et, dans la plupart des cas, sélectionnés pour leur potentiel d'employabilité.

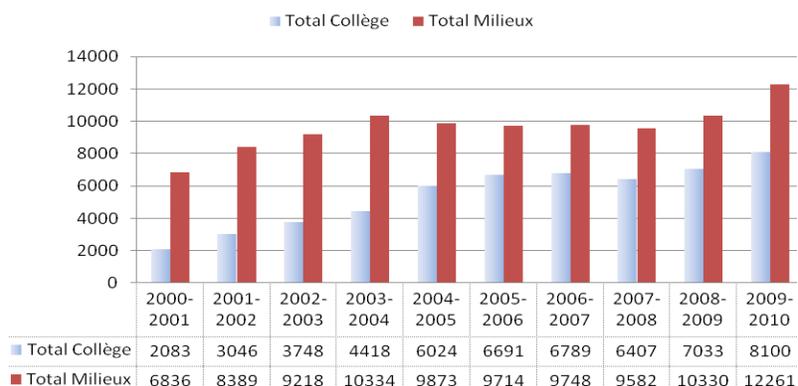
- Les cégeps sont nombreux à offrir des services de francisation.
  - Entre 1998 et 2010, le nombre d'établissements collégiaux offrant des services de francisation a augmenté de façon importante.
  - 1998-1999 : projets pilotes menés par 3 cégeps<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Collège de Bois-de-Boulogne, Cégep de Saint-Laurent et Cégep de Sainte-Foy.

- 2000 : démarrage des activités de formation dans 12 établissements<sup>2</sup>
  - 2010 : l'offre de service de francisation en partenariat avec le MICC est assurée par 19 cégeps, à savoir 7 à Montréal et 12 répartis dans les autres régions du Québec.
- La progression du volume d'activités de francisation à temps plein dans les cégeps est fort importante : une croissance de près de 300 % a été observée entre 2000 et 2010 (2083 personnes inscrites en 2000 et 8111 en 2010).

**Tableau 1**  
**Nombre d'étudiants inscrits aux cours de français à temps complet du MICC par année de fréquentation selon les milieux de formation**



Source des données : MICC, banque de données de la francisation, compilation spéciale.

Note : le terme « *Total milieux* » renvoie ici à l'ensemble des milieux de formation du MICC, soit les universités, les cégeps, les commissions scolaires et les organismes à but non lucratif.

La décentralisation des programmes de francisation des cofis vers les cégeps aura permis que l'apprentissage du français de la personne immigrante se réalise dans un environnement favorisant une pleine intégration à la société québécoise.

- En 2000, les cégeps réalisaient 30 % du volume d'activités en francisation à temps plein soutenu financièrement par le MICC, alors que, depuis 2005, cette proportion atteint près de 70 %<sup>3</sup>.

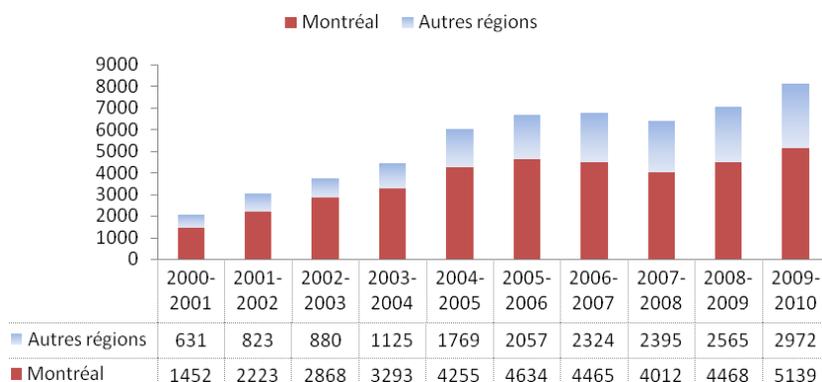
Les cégeps se mobilisent de façon constante pour accroître la qualité et la diversité de leurs interventions en vue d'offrir un milieu de vie collégial stimulant et dynamique. Aussi, les cégeps en région s'adaptent sans cesse à la demande croissante de nouveaux arrivants, désireux de prendre racine à l'extérieur de Montréal.

- La proportion du nombre d'étudiants pris en charge par les cégeps en région a augmenté : entre 2000 et 2009-2010, elle est passée de 30 % à 37 % de l'ensemble des inscriptions (631 inscriptions en 2000 et 2972 en 2009-2010).

<sup>2</sup> Cégep André-Laurendeau, Cégep du Vieux Montréal, Collège Gérald-Godin, Cégep Marie-Victorin, Cégep de Jonquière, Collège François-Xavier-Garneau, Cégep de Sherbrooke, Cégep de l'Outaouais, Cégep de Granby Haute-Yamaska, Cégep de Saint-Hyacinthe, Cégep de Saint-Jérôme et Collège Montmorency.

<sup>3</sup> Il s'agit précisément d'une moyenne se situant entre 66 % et 70 %.

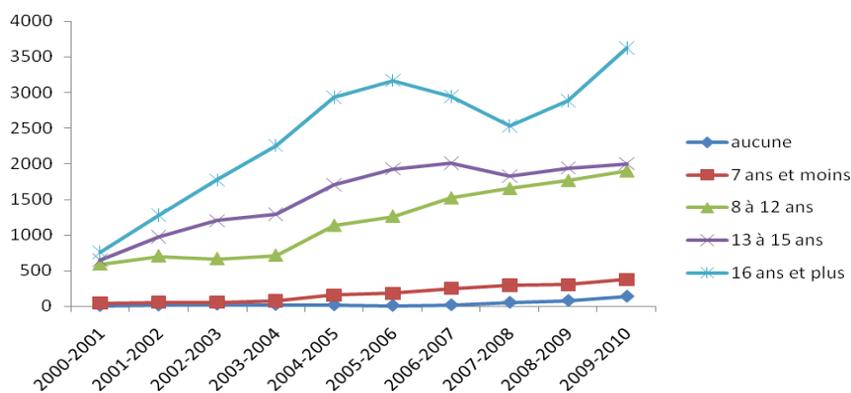
**Tableau 2**  
**Nombre d'étudiants du MICC inscrits aux cours de français à temps complet en milieu collégial par région et par année de fréquentation**



Source des données : MICC, banque de données de la francisation, compilation spéciale.

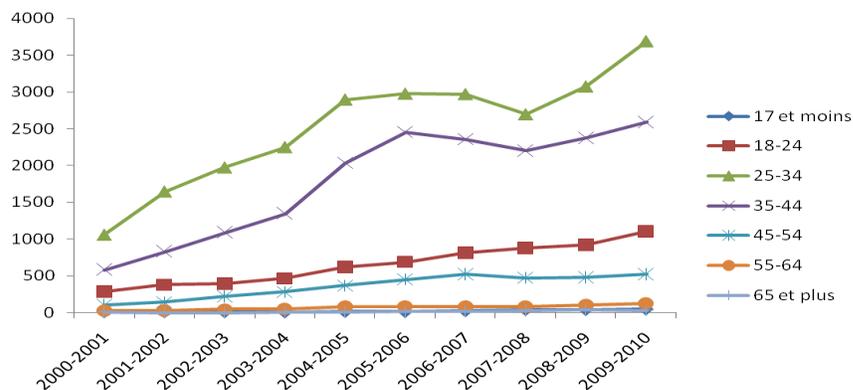
De plus, les cégeps accueillent une proportion importante des nouveaux arrivants ayant atteint un niveau de scolarité de plus de 13 années, qui sont le plus susceptibles de combler les emplois en pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Par ailleurs, la majorité des étudiants inscrits dans les cours de francisation a entre 25 et 44 ans, ce qui s'apparente à ce qui est observé au sein des services de formation continue des cégeps.

**Tableau 3**  
**Niveau de scolarité des étudiants inscrits aux cours de francisation au cégep à temps complet par année de fréquentation**



Source des données : MICC, banque de données de la francisation, compilation spéciale.

**Tableau 4**  
**Groupes d'âge des étudiants inscrits aux cours de francisation au cégep**  
**par année de fréquentation**



Source des données : MICC, banque de données de la francisation, compilation spéciale.

La recension des services, des projets réalisés et des activités développées au cours des dix dernières années appuie le fait que :

- Les cégeps ont su démontrer leur capacité de répondre aux demandes spécifiques du MICC, visant à répondre aux besoins de la clientèle et ont su s'adapter aux changements apportés dans certains cours de français par le Ministère.
- Les cégeps ont innové en développant des formations techniques destinées aux personnes immigrantes et ont mis en place des projets favorisant l'intégration professionnelle, ce qui leur a permis d'avoir une portée plus large que l'encadrement relatif aux programmes et services du MICC. Ils offrent, par exemple : des cours de français adaptés à des fins spécifiques (travailleurs de la santé, administration, droit et affaires, francisation en ligne, etc.); des cours de perfectionnement en français intégré à un programme d'attestation collégiale (AEC); des services de placement et de maintien en emploi; etc.

### **LE RÉSEAU DES CÉGEPS : UN LIEU D'INTÉGRATION LINGUISTIQUE POUR LA PERSONNE IMMIGRANTE**

Dans chacun des cégeps, les conditions d'intégration linguistique de la personne immigrante sont assurées à différents égards. D'abord, chaque établissement affecte un conseiller pédagogique aux services de francisation, dont il est responsable. Il joue un rôle pivot puisqu'il travaille en étroite collaboration avec les enseignants du MICC et avec les moniteurs, et qu'il est en contact direct avec les étudiants. Il s'occupe de l'accueil et de la qualité des activités qui soutiennent les cours de francisation, en invitant, par exemple, les étudiants en francisation à fréquenter les services offerts par le collège, il assure la qualité des services spécialisés, il fournit un encadrement approprié aux étudiants en difficulté, il accueille les nouveaux enseignants et les suppléants et assure leur intégration dans l'équipe de travail, il met en œuvre les étapes du processus d'enseignement et voit au soutien du développement pédagogique, il agit comme autorité fonctionnelle auprès des enseignants, etc. Le conseiller pédagogique contribue à renforcer l'étroite et excellente

collaboration qui s'est instaurée au fil du temps entre les cégeps et les enseignants du MICC, qui sont aujourd'hui plus de 140 à travailler auprès des étudiants inscrits dans les cours de français à temps plein au collégial.

Il est important de rappeler que, avant 2000, le monitorat ne faisait pas partie du cours de français à temps complet comme domaine indépendant. Les activités d'intégration étaient assumées par les enseignants du MICC. Une des recommandations du rapport Paradis (1998) était de diversifier des formules d'apprentissage. À cet effet, le MICC a augmenté le nombre d'heures de formation en incluant des heures de monitorat. Le mandat du moniteur<sup>4</sup> est exclusivement de soutenir l'enseignant, de systématiser la pratique du français oral et écrit par des méthodes complémentaires, d'informer les étudiants des particularités socioéconomiques et culturelles du Québec et de les outiller dans le but d'assurer leur intégration socioéconomique. Les moniteurs sont des employés du cégep, ils y sont bien intégrés, ils connaissent et utilisent les services offerts. Ils sont très disponibles et accessibles aux étudiants.

C'est ainsi que, dans le cadre des activités de monitorat, le conseiller pédagogique participe activement au processus d'embauche des moniteurs, en collaboration avec le service des ressources humaines des établissements. Il coordonne le travail de l'équipe de moniteurs, assure le développement d'activités parascolaires d'apprentissage du français ainsi que la qualité des communications et la collaboration entre les moniteurs et les professeurs. De même, il veille au développement des compétences des moniteurs ainsi qu'au développement du matériel pédagogique qu'ils utilisent. Finalement, il travaille à mettre en valeur la complémentarité des tâches entre moniteurs et enseignants et permet une relation de coopération et d'entente au travail.

### **LE RÉSEAU DES CÉGÉPS : UN LIEU PRIVILÉGIÉ D'INTÉGRATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE**

Depuis plus de dix ans, les cégeps accueillent, forment et proposent aux étudiants en francisation une grande diversité d'activités de soutien à l'intégration à la vie québécoise, qui font partie des services de formation du programme d'intégration linguistique du MICC. Certaines de ces activités sont d'ailleurs offertes en collaboration avec les services d'enseignement régulier et ceux de la formation continue.

Ces activités visent notamment à familiariser les étudiants à différentes situations de la vie courante, à leur faire connaître les ressources du milieu ou encore à leur donner accès à des outils relatifs à la recherche d'emploi ou au développement des compétences essentielles à l'employabilité. Par exemple, les cégeps organisent des activités de communication visant à familiariser les étudiants à différentes situations de la vie, des conférences et des séances d'information pour faire connaître les ressources du milieu, des ateliers portant sur la méthode dynamique de recherche d'emploi, des visites régulières de lieux publics ayant pour objectif de familiariser les personnes immigrantes avec leur nouvel environnement et la culture québécoise, des activités culturelles et

---

<sup>4</sup> Depuis le printemps 2011, l'appellation « moniteur » a été remplacée par celle d'« animateur » et le concept de « monitorat » par celui de « soutien à la francisation ».

sportives conjointes avec les étudiants du secteur régulier, des visites en région pour faire découvrir la vie en dehors des grands centres urbains, mettre les étudiants en contact avec les organismes d'accueil des immigrants et les informer sur les services offerts, etc.

### **LE CÉGEP, UNE MINISOCIÉTÉ EN PLEINE EFFERVESCENCE DÉJÀ AU SERVICE DES PERSONNES IMMIGRANTES**

Les cégeps offrent un milieu de vie authentique et stimulant grâce auquel les personnes immigrantes bénéficient de nombreux avantages : installations, équipements, services variés adaptés à leurs besoins (par exemple, service de placement ou cours de français adaptés à certains programmes d'études), activités éducatives et culturelles et contact direct avec une population étudiante francophone – les jeunes de l'enseignement régulier et les adultes du secteur de la formation continue – accueillante, prête à échanger et à participer à des activités communes. Les jumelages linguistique et interculturel figurent parmi les activités de choix réalisées en collaboration avec la population étudiante du cégep.

Par ailleurs, les classes de francisation sont un lieu privilégié favorisant la poursuite des études collégiales au moyen des différents programmes conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) ou à l'attestation d'études collégiales (AEC). Pour les nouveaux arrivants, les programmes d'AEC constituent un des modes de formation adaptés à leurs besoins, car, axés sur les besoins du marché du travail et offrant généralement des taux de placement en emploi élevés, ils peuvent être complétés dans un délai assez rapide et offrir la possibilité d'intégrer un milieu de travail par l'entremise des stages. Par le processus de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC), les AEC offrent également la possibilité de reconnaître les compétences acquises antérieurement par les personnes immigrantes, qui représentent d'ailleurs, dans certains cégeps, une proportion importante des étudiants inscrits dans les programmes conduisant à une AEC. Certains cégeps ont également développé des initiatives répondant spécifiquement aux besoins des personnes immigrantes : pensons notamment aux programmes de formation technique conduisant à des AEC destinées aux personnes diplômées à l'étranger, ou encore aux services de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) qui ont pour objectif de reconnaître les diplômes, la formation et les expériences de travail acquis à l'étranger par les immigrants.

Les cégeps sont des partenaires incontournables du développement social et économique qui, en entretenant et en tissant des liens privilégiés et constants avec les entreprises et les organisations de leur communauté, favorisent l'intégration professionnelle des personnes immigrantes. Ils se préoccupent de répondre le plus adéquatement possible à la demande croissante de main-d'œuvre qualifiée, et ce, malgré des contraintes financières et réglementaires importantes. Parallèlement, la participation de plusieurs cégeps à des tables de concertation locales ou régionales, où ils partagent avec d'autres acteurs leur expertise et leurs réflexions sur les différents mécanismes à mettre en place pour favoriser une intégration réussie des immigrants, témoigne de leur volonté de répondre adéquatement aux besoins de cette clientèle en particulier.

## **CONCLUSION**

Le bilan des activités réalisées par les collèges en matière de francisation au cours de la période 2000 à 2010 démontre l'engagement, la volonté et les initiatives des acteurs du milieu collégial dans le but d'accroître et d'adapter leur gamme de services à la diversité et à la complexité des différentes clientèles référées par le MICC dans les programmes de francisation suivis à temps plein.

Les besoins sans cesse croissants de francisation, de formation, de RAC et, plus largement, de soutien à l'intégration socioculturelle et professionnelle des personnes immigrantes font partie des défis très actuels de la société québécoise. À ce titre, le bilan témoigne de la contribution majeure des cégeps pour y répondre, et ce, dans toutes les régions où s'établissent les nouveaux arrivants.

**C'est la raison pour laquelle, les membres du comité conjoint MICC-Fédération des cégeps invitent la table statutaire à poursuivre ses travaux et sa réflexion sur le rôle essentiel des cégeps au regard de l'intégration socioprofessionnelle des personnes immigrantes.**